

<http://www.oncfs.gouv.fr/spip.php?article2088>



Espèces Exotiques Envahissantes : les nouvelles obligations des particuliers, associations, collectivités...



- Espace Presse / Actualités -
Date de mise en ligne : jeudi 29 novembre 2018

Copyright © ONCFS - office national de la chasse et de la faune sauvage -

Tous droits réservés



Une réglementation relative aux espèces exotiques envahissantes (EEE), une des causes majeures de perte de biodiversité, est venue renforcer les obligations des particuliers, associations et collectivités quant à la détention et l'usage de 49 espèces de faune et de flore.

L'Office national de la chasse et de la faune sauvage a pour mission d'apporter ses compétences à la bonne mise en oeuvre de ces dispositions réglementaires. L'ONCFS s'est ainsi associé à l'Agence française pour la biodiversité et au ministère de la Transition écologique et solidaire pour la rédaction d'une brochure synthétisant ces nouvelles obligations.

[Pour en savoir plus sur la recherche sur les espèces exotiques envahissantes](#)